



DATES COLLECTES ORDURES MÉNAGÈRES 2026

- 5 et 19 janvier
- 2 et 16 février
- 2, 16 et 30 mars
- 13 et 27 avril
- 11 et 25 mai
- 8 et 22 juin
- 6 et 20 juillet
- 3 et 17 et 31 août
- 14 et 28 septembre
- 12 et 26 octobre
- 9 et 23 novembre
- 7 et 21 décembre

DATES COLLECTES PAPIER- CARTON 2026

- 5 février
- 9 avril
- 4 juin
- 13 août
- 8 octobre
- 3 décembre



Agenda

Octobre

31 Halloween du cœur

Novembre

15 Mise (10h au refuge)

30 Votations

Décembre

3 Séance information publique
EHVV à La Sarraz

4 Vieux-papier

9 Conseil général

Conseil général

La prochaine séance du Conseil général est fixée au **mardi 9 décembre 2025** à 20h00 à la salle communale de Dizy.

Chaque citoyen ayant acquis le droit de vote communal peut faire partie du Conseil.

En cas d'intérêt, prière de prendre contact avec le Président, M. Jacques-André Rime au 079 738 85 38 ou la Secrétaire, Mme Reymond au 078 822 20 18.



SDIS

Envie de rejoindre le SDIS Région Venoge, ? Le SDIS Région Venoge recrute des Sapeurs-Pompiers volontaires ! Le prochain recrutement cantonal aura lieu le **jeudi 6 novembre 2025**.

Tu désires t'engager ? Et tu souhaites en savoir plus ? Alors rendez-vous à **19h00** ce soir-là en caserne de **Penthalaz, L'Isle** ou **La Sarraz**.



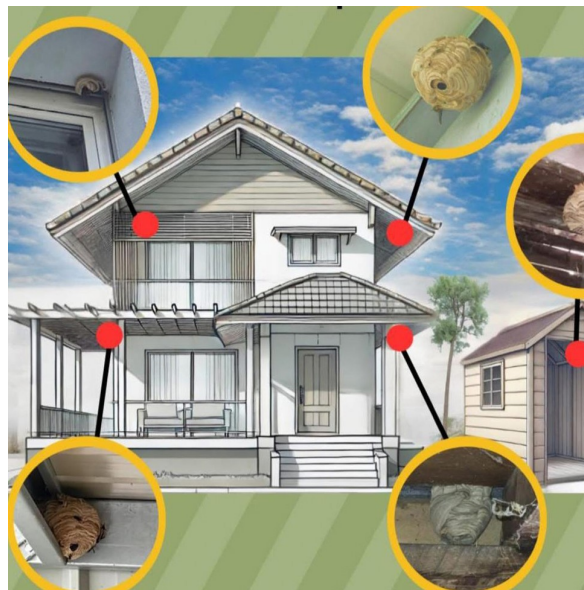
FRELON ASIATIQUE A DIZY !



Des frelons asiatiques ont été aperçus à Dizy par plusieurs habitants.

Pour maintenir une basse pression sur les ruchers d'abeilles mellifères et pour limiter le développement du frelon asiatique, la stratégie de lutte est principalement axée sur la RECHERCHE des nids et leur DESTRUCTION.

Tout un chacun peut aider dans cette lutte. A l'heure actuelle, il est important de rechercher les nids naissants qui sont le plus souvent situés en milieu urbain.



Merci de bien inspecter votre environnement et d'annoncer toute observation de nid sur le site www.frelonasiatique.ch.



RÉDUIRE SA PRIME D'ASSURANCE-MALADIE 2026

C'EST POSSIBLE !

DÉCOUVREZ
COMMENT DIMINUER
VOTRE PRIME LORS
DE NOS 3 SÉANCES

GRATUITES !



Scannez le QR code pour
vous inscrire, ou consulter :
<https://arasmac.ch/lamal2026>

ARASMAC

Association régionale pour l'action sociale
Morges-Juvenex-Cossonay



Morges

Mercredi
05 novembre 2025,
à 19h00
Grenier Bernois
(Place du Casino 1)



Webinaire 1

Jeudi
06 novembre 2025,
à 18h30
En ligne (via TEAMS)



Webinaire 2

Lundi
10 novembre 2025,
à 18h30
En ligne (via TEAMS)

Informations sur le projet de STEP régionale EHVV (Epuration Haute Venoge Veyron) à La Sarraz et des réseaux d'alimentation des eaux usées depuis les communes

Les stations d'épuration actuelles des communes n'étant plus adaptées aux législations fédérales et cantonales concernant le traitement des eaux usées, il était impératif de trouver des solutions qui respectent les eaux que nous utilisons et rejetons. Les autorités cantonales soucieuses d'améliorer la situation ont décidé d'inciter les communes à se rassembler afin de limiter le nombre de STEP et de créer une station d'épuration capable de restituer des eaux de meilleures qualités dans nos rivières et dans nos lacs. Les eaux traitées dans les 10 stations d'épuration (STEP) actuelles seront traitées à l'avenir uniquement dans la future STEP régionale.

Les Conseils législatifs des 15 communes de Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cuarnens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, La Chaux, La Praz, La Sarraz, L'Isle, Mauraz, Moiry, Mont-la-Ville, Orny et Pompaples, ont accepté de traiter ensemble leurs rejets d'eaux usées dans une seule STEP et de la construire à La Sarraz. La construction des ouvrages et leur gestion sont gérées par la nouvelle association intercommunale EHVV. Les statuts de l'association ont été acceptés par les conseils communaux/généraux des 15 communes et validés par le Conseil d'Etat le 1^{er} mars 2023.

Le projet de la future STEP intercommunale à La Sarraz et des réseaux de transport liés avancent et entrent dans la phase de réalisation. Elle sera construite sur la parcelle 796 jouxtant la STEP actuelle.



La future STEP régionale sera dimensionnée pour 16'840 équivalents-habitants (EH). La chaîne de traitement inclura un prétraitement, une décantation primaire classique, un traitement biologique par boues activées (traitement du carbone et de l'azote), une clarification ainsi qu'un traitement final des micropolluants par charbon actif. La filière de traitement des boues comprendra une digestion des boues d'épuration et un gazomètre afin d'y stocker le gaz produit. En plus de la production de gaz et afin de favoriser l'autonomie énergétique du site, les bâtiments

et les bassins seront couverts de panneaux photovoltaïques. Un bâtiment d'exploitation sera également réalisé

La mise à l'enquête de la STEP et des réseaux d'eaux usées depuis les communes aura lieu en novembre 2025. Le préavis du crédit de construction sera soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal d'EHVV à la fin avril 2026 afin de pouvoir débiter les travaux de la STEP en juin 2026 et la mettre en service entre la fin d'année 2028 et le premier semestre 2029.



Les réseaux dessinés en bleu sur la carte ci-dessus seront repris aux communes et ceux en rouge doivent être construits par l'association EHVV. Des séances d'informations sont prévues cet automne avec les propriétaires et les exploitants des parcelles qui seront touchées par ces réseaux.

Le projet dans sa totalité devrait coûter entre 50 et 55 mio CHF selon l'état des études actuelles. Les Municipalités des 15 communes ont été invitées à réadapter leurs Règlements sur l'évacuation et l'épuration des eaux, pour notamment adapter les taxes communales.

La future STEP de La Sarraz sera exploitée par des professionnels qui devront également gérer les stations de pompes et les réseaux d'amenée d'eaux usées à La Sarraz.

Ce projet d'importance régionale permettra de restituer des eaux de bonne qualité à notre cours d'eau de La Venoge.

Une séance d'information publique concernant la construction de la STEP est prévue le mercredi 3 décembre 2025 à 19h00 à la salle du Casino à La Sarraz. Vous êtes cordialement invités à y assister.

Le Comité de direction EHVV a mis en ligne un site internet que nous vous invitons à consulter à l'adresse suivante : www.ehvv.ch

Les informations y seront mises à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le Comité de direction EHVV
Octobre 2025



MUNICIPALITE DE DIZY

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Madame, Monsieur,

La Municipalité vous demande de remplir ce formulaire pour le relevé des compteurs d'eau (distribution et épuration). Il est à retourner à

l'administration communale avant **le 9 novembre 2025**
(chemin du Mare 9b, 1304 Dizy).

Les nouveaux compteurs de distribution d'eau, qui ont été installés ces trois dernières années, ne sont pas à noter dans ce formulaire. Ils seront relevés automatiquement. Par contre, le deuxième compteur (jardin) est à relever par vos soins.

La Municipalité vous informe par avance que des contrôles ponctuels pourront être effectués.

Pour toute information ou aide, vous pouvez contacter la secrétaire municipale ou M. Alain Jaquier au 77 413 72 78.

NOM - PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Compteur no	Principal ou sous-compteur ?	Relevé m ³

DATE :

SIGNATURE :

La Municipalité vous remercie par avance.